

CHIFFRE

NUR FÜR INTERNEN GEBRAUCH
POUR USAGE INTERNE UNIQUEMENT

20. Nov. 1986 * 1 4 10

dodis.ch/60241

Bundesamt für Aussenwirtschaft

No. *Jap 969.0*

EE

R 20. NOV. 1986

11.00

Kopie an

KP

B



t o k y o 20.11.86

00248-hnhhh

pour:

direction politique, y compris service économique et financier
direction du droit international public

division politique ii

service information et presse

secrétariat du chef du département

copie envoyée par radio a:

washington (a l'attn se brunner)

copies:

- ofaee, secrétaire d'état blankart et ambassadeur arioli
- administration fédérale des finances, vice-directeur kaeser
- commission fédérale des banques, directeur hauri et vice-directeur zuberbuehler

veuillez trouver ci-après un rapport préliminaire sur les entretiens suisses qui ont eu lieu à Tokyo du 17 au 19 novembre 1986.

japon - questions financières et bancaires

(entretiens min. lautenberg, min. pfister, m. fivat + m. thalmann)

quote

1. des entretiens de substance consacrés aux questions bancaires bilatérales ont pu avoir lieu à niveau élevé:

ministry of finance:

vice-minister gyohden

director general utsumi, international finance bureau

director general kitamura, securities bureau

director general hirasawa, banking bureau

bank of japan: deputy governor ota

gaimusho: deputy director general ikeda

ceci a été rendu possible, d'une part, par les contacts étroits et continus qu'entretient l'ambassade avec les autorités japonaises compétentes, ainsi que par son excellent travail de préparation.

d'autre part, la qualité de nos interlocuteurs a démontré:
- l'intérêt porté par le Japon à des échanges de vue substantiels sur cette question spécifique

- la reconnaissance par les autorités japonaises de l'importance du rôle de la Suisse en tant que puissance financière.

./.

copies envoyées a: - ofaee (s.e. blankart, amb. arioli)
- dff/aff (vd kaeser)
- comm. féd. des banques (dir. hauri, vd zuberbuehler)

e. 1 0 6 4 2

20.11.1986 1145 -o- mp

Dodis



le soussigné a veillé a placer ces entretiens dans le cadre plus large des relations générales entre la suisse et le japon, en précisant que si certains objectifs suisses se recoupent avec ceux d'autres pays, la suisse "does not gang up" et recherche avant tout une entente fondée sur la spécificité de nos liens bilatéraux. un memorandum, élaboré d'entente avec les autres instances suisses intéressées a été remis au vice-ministre des finances gyöhten.

2. devant la toile de fond du déséquilibre tant quantitatif que qualitatif au niveau de la présence bancaires respective qui caractérise la situation actuelle, et au moment où les cas de demandes de licences en suspens de part et d'autre ont été réglés, nous désirons orienter la discussion vers l'avenir et présenter les vues suisses quant à l'orientation future des relations bancaires bilatérales. notre objectif à cet égard était double:

a) souligner la nécessité de la poursuite du processus de dérégulation et d'ouverture de la place financière japonaise et indiquer les domaines prioritaires où nous attendons des améliorations des conditions d'activité des banques suisses au japon

b) préciser les deux assumptions dont la réalisation est essentielle pour notre évaluation future de la situation, à savoir:

- non-discrimination des banques suisses par rapport aux banques japonaises et aux autres banques étrangères dans la poursuite du processus de libéralisation
- acceptation par le japon de toute nouvelle demande de licence de banque suisse de standing international

3. à un niveau plus spécifique, nous avons présenté les demandes suivantes:

a) amélioration des conditions générales d'activité dans un certain nombre de domaines qui ont fait et continuent à faire l'objet d'interventions convergentes des différents partenaires économiques du japon (segmentation du marché, conditions de financement, réglementation des taux d'intérêt etc.)

b) accent particulier quant à:

- l'élimination d'obstacles logistiques et techniques liés à l'existence de l'article 65 de la securities and exchange law (par exemple interdiction d'utiliser la même infrastructure informatique)
- l'accès aux "investment advisory activities" (y compris gestion discrétionnaires), un type d'activité qui peut jouer un rôle important à l'avenir et pour laquelle une nouvelle réglementation va être publiée prochainement.

c) mise en évidence du potentiel constitué par les petites et moyennes banques suisses qui ont une expérience internationale, alors que l'entrée des grandes banques suisses sur le marché japonais a été possible, compte tenu de la difficulté de ce dernier, par leur capacité de longue haleine, les petites et moyennes banques sont moins en mesure de supporter longtemps les chiffres rouges. aussi avons-nous insisté sur l'élimination d'obstacles spécifiques tels que nombre minimum d'employés etc.

d) autres demandes d'amélioration telles les conditions fiscales, possibilité, le moment venu, d'accéder au tokyo stock exchange.

4. la position des autorités japonaises face à ces demandes peut être caractérisée de la manière suivante:

a) les autorités japonaises ont la volonté de poursuivre le processus de libéralisation. cette volonté ne se manifeste pas seulement au plan politique, mais paraît avoir pénétré jusqu'aux niveaux inférieurs de l'administration. elle vise, à terme, à adapter un système segmenté et réglementé au nouvel environnement financier international.

b) la libéralisation est un processus qui exige du temps. la structure bancaire, héritée des américains, ne peut être dépassée d'un jour à l'autre. néanmoins, le japon, dont les banques profitent de la situation dans les pays qui connaissent un système de banque universelle, est conscient des problèmes et frictions générés par les différences systémiques. il est prêt, dès lors à envisager des solutions pragmatiques.

c) les autorités japonaises reconnaissent le rôle et l'apport des banques suisses pour la place financière japonaise et tiendront compte de leurs intérêts

d) les autorités japonaises ont compris que l'approche suisse future en matière de réciprocité dépend, au-delà de la continuation du processus de libéralisation, de la non-discrimination des établissements suisses par rapport aux établissements japonais et étrangers et de leurs réceptivité future face à de nouvelles candidatures suisses dans les domaines bancaires et/ou boursier.

e) les représentants japonais n'ont pas émis de contre-requêtes et n'ont pas mentionné de nouvelles demandes de licences de banques japonaises en suisse.

5. les entretiens ont en outre permis la constatation commune que dans le cadre du renforcement de la présence bancaire suisse au japon, la mise à profit accrue de canaux informels de dialogue entre les deux pays peut jouer un rôle utile à l'avenir.

lautenberg. unquote
chenaux-repond+

ambasuisse